



LA FEUILLE INFO

Le journal de la CGT Finances Publiques de Saône et Loire

Avril 2015 n°76

En mai, la DGFIP fait ce qu'il lui plaît !

Et pourquoi elle se gênerait ?

Campagne IR : attention à ne pas dépasser les bornes !

Mutualiser a du bon.

Ainsi, les rencontres avec nos camarades CGT Finances Publiques des autres départements bourguignons nous permettent d'échanger sur différents sujets et sur les « nouveautés » en cours dans les départements. Bon, dans le cas présent, la « nouveauté » sent le réchauffé puisque l'administration ressort des placards **la borne informatique pour télédéclarer**. En effet, nous avons appris que la Saône et Loire, au même titre que la Nièvre, la Seine Saint Denis, La Réunion et le Pas de Calais vont devoir cravacher pour inciter les citoyens à télédéclarer un peu plus ! Il y a des marges de progression comme on dit pour ne froisser personne. Bref, de là à comprendre que nous sommes un peu à la rue de ce côté-là, il n'y a qu'un pas ! Donc autant dire que l'administration va mettre le paquet (communication, formation, etc.) pour promouvoir nos suppressions d'emplois... pardon, la télédéclaration et les services en ligne. Pour mémoire, en 2013, téléIR et téléTVA ont permis la suppression de 220 emplois...

Et comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, il est prévu que, **pendant la campagne, un poste informatique sera installé dans chaque hall d'accueil de chaque SIP** pour conver-

tir le contribuable aux bienfaits de la télédéclaration. Les chefs de service et leurs adjoints sont chargés de la promotion du jour auprès des visiteurs. Nous sommes curieux de voir si les agents seront épargnés par ce dispositif ; à divers niveaux d'ailleurs... Il faut, en effet, préciser que la tentation sera grande, pour rendre les chiffres présentables, d'inciter en premier lieu les agents à télédéclarer. Rien ne nous y oblige !

Et même si des déclarations ont été lancées dans les médias nationaux à propos de la télédéclaration obligatoire pour les particuliers, nous conservons à ce jour notre liberté de choix...



Fin de la « prime d'intéressement » pour les agents :

prime à la casse des services en perspective !

Le 10 mars 2015 se tenait un Groupe de travail du CTM relatif aux mesures dites « catégorielles ». Ce groupe de travail devait notamment évoquer les « Perspectives relatives à l'évolution du dispositif d'intéressement collectif à la performance ».

En clair, **le ministère confirme sa décision (annoncée lors du CTM du 6 octobre 2014) de supprimer à compter de cette année la prime d'intéressement.** Celle-ci était versée chaque année depuis 2006 et calculée en fonction de critères de réalisation d'objectifs nationaux au sein des directions. Chacune des administrations peut réaffecter les crédits pour financer des mesures spécifiques. Le ministère entend notamment que ces crédits servent à « accompagner les réformes ». Pour la DGFIP, il est ainsi proposé de réemployer les montants qui y étaient affectés par « un élargissement du périmètre des réorganisations ouvrant droit à **la prime de restructuration de service** » et la **mise en place d'un « dispositif indemnitaire ciblé, permettant de valoriser les services ayant mis en œuvre des réformes ».**

La CGT finances publiques a toujours été opposée à la prime d'intéressement, instaurée dans une logique de casse du service public, et élément de pilotage des politiques publiques s'appuyant sur la destruction de l'emploi. Cette prime est et reste le symbole d'une politique d'objectifs accordant plus d'importance aux chiffres qu'aux conditions de travail, plus d'importance aux statistiques qu'à la qualité du service public.

Pour autant, sa suppression autoritaire, sans compensation pour l'immense majorité des agents, est totalement inadmissible, alors que le point d'indice est gelé depuis juillet 2010 et que pour beaucoup les réformes des grilles se sont traduites par des ralentissements de carrière. Il s'agit d'un véritable « hold-up », en détournant cette enveloppe pour financer les dispositifs d'accompagnement individualisés liés aux restructurations.

Il s'agit là d'une forme supplémentaire d'individualisation des salaires et d'un nouveau recul de la rémunération pour les agents des finances publiques.

De plus, donner ainsi une « prime aux restructurations et aux réformes » ne pourrait pas être admis par la CGT qui dénonce et combat ces restructurations et ces réformes dans l'unité, avec les personnels.

Pour la CGT finances publiques, la direction générale des finances publiques doit renoncer à la suppression de la prime d'intéressement et doit assumer pleinement les conséquences financières liées aux choix de restructurations qu'elle opère.

La CGT finances publiques appelle l'ensemble des agents à se mobiliser pour combattre cette nouvelle régression de leur rémunération, notamment à l'occasion de la journée nationale interprofessionnelle de grève du 9 avril 2015, et par leur participation massive aux initiatives interprofessionnelles.



Le 9 avril 2015 : de multiples raisons d'être en grève !